

Georges Corm (textes choisis et présentés par), *Youakim Moubarac, Un homme d'exception*, 2004 (présentation de l'ouvrage), p. 194.

## Partie II, Chapitre Premier, TRAVAUX ET TEXTES DE VATICAN II<sup>1</sup> INTÉRESSANT L'ISLAM EN RAPPORT AVEC LE JUDAÏSME

### II. DEUXIÈME LIVRAISON DES ÉPHÉMÉRIDES ISLAMO-CHRÉTIENNES

Au cours de la 3<sup>e</sup> session de Vatican II, trois textes proposés à l'Assemblée intéressaient plus directement et à divers titres les relations islamo-chrétiennes. Ce sont le décret sur les Églises orientales (faisant suite au décret sur l'œcuménisme), la déclaration sur la liberté religieuse et la déclaration dite « sur les juifs ».

Plus d'un sujet du schéma XIII sur « l'Église et le monde » touchait naturellement les rapports du monde chrétien et du monde musulman en tant que concernés simultanément par l'évolution du monde contemporain. Parlant de contraception ou d'armes nucléaires, Maximos IV avait, par exemple, suggéré l'idée de conférences auxquelles seraient conviés des membres des religions non-chrétiennes.

Mais l'Islam est concerné plus directement et comme tel par les trois textes que nous avons énumérés.

#### Des Églises Orientales

De nombreux commentaires ont été consacrés à cette question (voir les livraisons d'*Antiochena*, cahiers 1 à 6...). Concernant l'Islam, il s'agissait de montrer comment, en faisant prendre quelque recul à la chrétienté des Patriarcats d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, par rapport à l'orthodoxie gréco-slave et à la latinité, on ré-enracinait cette chrétienté dans la sphère géographico-culturelle qui est la sienne propre et on faisait en sorte que l'œcuménisme proprement chrétien coïncidât mieux avec les intérêts propres des relations islamo-chrétiennes. Voici une expression, parmi d'autres, de ce point de vue. Elle a été choisie pour ce bulletin comme extrait d'une lettre à l'un des principaux intéressés.

« ... Considérant la situation chrétienne en Moyen-Orient et éprouvant avec les uns et les autres un désir profond d'unité, en vue de sauvegarder l'existence chrétienne dans cette région vitale et de l'épanouir dans un témoignage évangélique de réconciliation, il convient désormais de revenir sur deux manières unilatérales de concevoir l'unité. Pour les Maronites qui y ont travaillé, surtout aux siècles derniers, cette unité était surtout dirigée sur l'Occident latin et conçue comme un "retour" à l'unité. Depuis quelques décennies, surtout depuis la dernière guerre, les Melkites ont préconisé une unité chrétienne en Moyen-Orient axée sur l'orthodoxie byzantine et ne laissant, aux communautés qui ne se réclament pas de cette appartenance, qu'un statut marginal d'Églises locales ou nationales.

Je suis maintenant convaincu que les Melkites ont à revenir sur cette position byzantinisante, comme les Maronites ont à corriger une position plus ou moins latinisante. Comment cela? D'abord, en reconnaissant (entre Catholiques, il ne saurait en être autrement) qu'il n'y a qu'un centre de l'Église. Ensuite, en sortant d'une conception après tout médiévale de l'Église, partagée entre latine et grecque, pour revenir à des origines plus anciennes et celles-là communes à tous. Enfin, en recherchant dans l'actualité, une forme d'unité également ouverte à tous.

Nous aurions pu penser jusqu'à présent entre Chrétiens des Églises de langue syriaque, que nous étions les seuls fils authentiques de l'ancien patriarcat d'Antioche et que les Melkites byzantinisés au cours du Moyen Âge ont déserté cette ancienne maison de

---

<sup>1</sup> *Pentalogie islamo-chrétienne*, Tome III, pages 147-174.

famille, tout comme depuis la même époque des Croisades, les Latins se sont mis à l'occuper progressivement, en latinisant purement et simplement des orientaux, dont les maronites (à Chypre, en Palestine et dans tout le Moyen-Orient).

Je pense maintenant que cette vision est partielle, excessive et fautive. Personne n'a le droit d'exclure personne de la chrétienté du Moyen-Orient. Les Syriacques n'ont pas à traiter les Grecs d'étrangers, pas plus que les Grecs n'ont à traiter les Syriacques de nationaux ou d'indigènes, quand ce n'est pas purement et simplement d'hérétiques ou de schismatiques, en dehors de la légitimité ecclésiale. Désormais, tous doivent être compris, d'une manière ou de l'autre, dans cette légitimité. Et le différend n'est plus entre ceux qui se l'attribuent unilatéralement, mais entre ceux qui la subordonnent d'une manière ou d'une autre aux Latins ou aux Grecs, dans l'oubli des origines communes et au détriment d'un destin commun.

Il faut donc désormais obtenir un ralliement. Ce ralliement ne sera plus des Églises dites antiochiennes, sous-entendu de rite syriaque, à l'exclusion des Grecs que l'on voue aux ténèbres extérieures (en les remettant à une unité byzantine considérée comme étrangère au Moyen-Orient sémitique, araméen ou syriaque). Mais ce ralliement ne sera pas davantage un alignement sur l'orthodoxie, gréco-slave dans sa majorité, reléguant et confinant les communautés non-chalcédoniennes (Nestoriens et Chaldéens, Coptes, jacobites et Arméniens) ou même chalcédoniennes (Maronites) dans les limites étroites de leur existence "nationale" ou de leur diaspora. Chalcédoniens ou non-chalcédoniens, Orthodoxes ou Catholiques, tous doivent être conviés simultanément et fraternellement à recomposer l'unité originelle locale, à Alexandrie, à Jérusalem et à Antioche. A Antioche surtout. L'unité originelle n'y a été qu'affectée et conditionnée par les appartenances, les apparentements et les apports des uns et des autres. Rien de tout cela ne doit être exclu et moins encore condamné. Tout cela au contraire doit être éprouvé au creuset de l'unité et faire partie d'une nouvelle forme d'unité chrétienne en Moyen-Orient.

À quoi cela peut-il aboutir d'une manière pratique ? Je ne veux pas entrer hâtivement dans des conclusions de ce genre. Je voulais simplement vous montrer, pour commencer, comment il me semble que nous pouvons en Moyen-Orient, non seulement sortir du regrettable conflit conciliaire latent entre Maronites et Melkites, mais encore et surtout, comment nous pouvons proposer aux Orthodoxes comme aux Catholiques de toute dénomination, les bases d'un dialogue acceptable pour tous. Nul n'étant exclu, tout le passé étant réintégré, rechercher l'unité nouvelle sur la base des origines toutes primitives (surtout antiochiennes) d'une part et, d'autre part, en vue du destin commun, dans le cadre du monde arabe.

C'est ce que j'appelle une coïncidence plus exacte des relations chrétiennes avec les relations islamo-chrétiennes, une plus juste coïncidence entre l'œcuménisme et la mission au Moyen-Orient. Faire prendre du recul à l'œcuménisme tant par rapport aux Latins qu'aux Grecs; le dire antiochien (ou alexandrin, etc.) ; comme catholique, le centrer sur Rome, mais en même temps l'engager à égalité avec toutes les Églises chrétiennes de par le monde, grecques, slaves, latines ou latino-américaines, etc. ; lui donner, comme aiguillon véritable, non l'adhésion à la latinité, ni l'annexion à l'orthodoxie de type byzantin, mais, avec l'aide de tous, Latins et Gréco-slaves, le témoignage évangélique au sein du monde arabe, avec, si possible, une ouverture plus grande sur le monde afro-asiatique, par le biais notamment de la haute Vallée du Nil et des Églises de l'Inde du Sud. Là encore il ne s'agit pas de composer une troisième force qui ferait comme un troisième bloc des plus anciennes Églises contre les deux blocs médiévaux, latin et grec, mais d'entraîner au contraire ces deux blocs en dehors de leur orbite et de leur conflit dépassé, dans les perspectives les plus anciennes et les plus actuelles de la mission. »

\*\*\*

### *La liberté religieuse*

La déclaration sur la liberté religieuse dont nous donnons en son lieu (III, A, 2) les points essentiels, d'après le nouveau texte proposé aux Pères en septembre dernier, n'a malheureusement été présentée nulle part, à notre connaissance, en fonction de la pensée des diverses religions à ce sujet et notamment de l'Islam. En revanche, différence notable avec le texte primitif, on y parle des droits collectifs de toutes les religions et notamment de celui qu'elles ont de se propager par des moyens honnêtes et sincères, à l'exclusion de tout prosélytisme.

Ces considérations qui ne peuvent que s'accorder avec les tendances libérales de l'Islam, ne tiennent peut-être pas suffisamment compte du statut motivé de certaines nations qui se veulent musulmanes. Ainsi quand il est dit que l'État ne peut imposer au citoyen la procession ou le rejet de sa religion comme condition d'une participation plénière à la vie nationale et civile, ni a fortiori exercer des brimades et des spoliations pour motif religieux, on pense que le texte vise certaines nations catholiques qui ne donneraient pas aux minorités protestantes leurs droits civiques ou vice-versa. Mais on ne voit pas que le texte ait été conçu spécialement en fonction des pays dont l'Islam est la religion d'État et où les Chrétiens n'ont, en principe, qu'un statut de seconde zone, dit de « dhimmî ». Or, s'il est bien nécessaire de réviser cet état de choses, en fonction de l'évolution internationale et des progrès du droit en ces domaines, on ne peut toutefois mettre en question la volonté de certaines nations, musulmanes dans leur grande majorité, de vivre pleinement selon les normes de la loi coranique et de la tradition islamique et donc de « conditionner » légalement la société en vue de ce but supérieur légitimement entrevu et sollicité par la conscience de la nation.

Sans vouloir donc prêcher la religion d'État, pas plus que la raison d'État, il nous semble qu'un Concile qui cherche une audience générale, dans un esprit vraiment « œcuménique », ne peut pas ne pas tenir compte, en revendiquant la liberté religieuse pour tous, du droit non moins évident des collectivités non-catholiques à régler leur statut sur leurs loi et tradition religieuses. C'est le cas donc de certaines nations musulmanes. C'est le cas de la communauté internationale de l'Islam comme telle, qui peut légitimement revendiquer, dans l'orbite qui est la sienne et selon ses normes traditionnelles, de faire régner les droits de Dieu sur la cité temporelle.

### *La question juive*

Trois textes ont été proposés successivement à l'assemblée conciliaire, que nous insérons ci-après (III A, 2).

Le premier qui fut soumis à la 2e session était intitulé : « Des relations des Catholiques envers les non-chrétiens et principalement les juifs ». C'était le ch. 4 du schéma de l'œcuménisme et l'œuvre du Secrétariat pour l'unité, comme l'ensemble de ce schéma.

Le deuxième texte remanié par une commission de coordination que présidait le Cardinal Cicognani, secrétaire d'État, est intitulé : « Des juifs et des non-chrétiens ». Il a été proposé à la troisième session.

C'est au sujet de ce texte que nous avons soumis une note et des remarques à certains Pères et théologiens, notamment leurs Eminences, les Cardinaux Bea et Liénart (cf. EIC, 1, pp. 51-56, reproduit ci-dessus, pp. 147 ss.).

L'assemblée a approuvé un troisième texte amendé par 1657 voix contre 99 et 242 réserves. Il est intitulé : « de l'attitude de l'Église envers les religions non-chrétiennes ».

C'est en vue du vote définitif de ce troisième texte que nous proposons les considérations générales suivantes, avant d'en venir à une proposition pratique d'amendement.

Ces trois états du texte ont été pareillement et unanimement repoussés par les Pères originaires du monde arabe, comme « inopportuns ». La raison d'être de leur attitude, d'inspiration dite politique, n'a pas été communément reçue. Quelque satisfaction lui a été donnée du fait que la déclaration primitivement consacrée aux seuls juifs a été en quelque sorte tempérée aux yeux du monde arabe par une extension à l'ensemble des grandes religions, dont l'Islam. Pourtant, malgré

cette extension et certains amendements en conformité avec elle, on peut dire que le point de vue des Pères « arabes » n'a pas été compris, ni en conséquence justement satisfait. Or, en fait, ce point de vue repose sur plus d'un considérant.

1. Et d'abord, le point de vue « politique » mis en avant par les Pères en question mérite une meilleure considération. Beaucoup ont l'air de croire que les persécutions que risque d'entraîner une telle déclaration pour la chrétienté du monde arabe, sont surfaites et que la question de pure propagande serait, une fois le vote définitif obtenu, vite classée. C'est réduire considérablement l'audience véritable et la portée réelle d'une déclaration conciliaire. Suivie ou non de persécutions, la manière dont une telle déclaration est reçue par l'opinion commune de 400 millions de Musulmans est de la plus haute importance. Il est certain que l'inspiration première de la déclaration se place sur un plan moral et veut se réconcilier la conscience juive. Mais il serait tout à fait regrettable, sur le simple plan dit « politique » et quels que soient les présupposés de « l'autre », bons ou mauvais, fondés ou sans fondement, de ne pas en tenir compte. Si la déclaration finale en question devait être reçue par le monde arabe et musulman dans le climat que l'on sait, ce serait une faute politique (cf. choix de textes et déclarations recueillis dans la presse et annexés ci-dessous aux documents conciliaires, III A, 2). Et les protestations les plus sincères au sujet de la non-immixtion du Concile en matière politique n'y changerait rien. Le Concile et toute la catholicité avec lui ne pourraient que souffrir de cette faute.

2. Il n'est pas vrai, d'autre part, que la protestation arabe et musulmane contre le projet de déclaration en question soit uniquement d'inspiration politique. Comme certains Pères l'ont suggéré, la déclaration s'est engagée sur un plan d'exégèse et d'interprétation théologique de l'histoire religieuse, qui n'était pas le sien, et elle a pris des positions qui sont loin d'être communément reçues.

a) C'est ainsi que pour écarter l'accusation hélas 1 si répandue dans les catéchismes d'Occident de « nation déicide », on a dit qu'on ne pouvait tuer Dieu. Et Maximos IV ne s'est pas fait faute, pour apaiser les esprits à son retour en Orient, d'utiliser cet argument proposé par le cardinal Ruffini. Mais, comme l'a bien montré l'abbé Laurentin<sup>2</sup>, cette argumentation est d'inspiration nestorienne. Elle ignore l'unité de la personne du Christ qui oblige d'attribuer au Verbe tout ce qui est agi ou subi par la nature humaine.

b) on a dit, autre argument ad hominem, que les Musulmans, ne croyant pas dans la divinité du Christ, n'avaient pas à porter un jugement en matière de responsabilité des juifs dans la mort de Jésus. En fait les Musulmans ne croient même pas que les juifs aient pu mettre le Christ à mort, puisque, dans l'optique coranique, un prophète ne peut être vaincu par les impies. Mais ce n'est pas pour cela que la conscience musulmane innocente la conscience juive en cette matière. Elle l'accuse au contraire plus gravement d'avoir voulu mettre à mort l'envoyé de Dieu et pour n'être pas tachées de son sang aux yeux de l'Islam, les mains d'Israël n'en sont pas moins criminelles.

c) On a dit : on ne peut accuser tous les juifs du temps du Christ du crime (ou de l'erreur) commis par quelques-uns. A fortiori, on ne peut porter la même accusation sur les juifs des siècles suivants et leurs descendants actuels. À cela nous avons déjà répondu en demandant est-ce que l'Athènes antique est responsable, oui ou non, de la mort de Socrate ? et la Bagdad musulmane de la crucifixion de Hallaj ? et la Florence chrétienne du bûcher dressé pour Savonarole ?

Et maintenant, est-ce que l'Église catholique est encore, oui ou non, responsable de la condamnation de Galilée ? et si elle n'a pas à le réhabiliter, pourquoi cela a-t-il été demandé en plein Concile œcuménique ? Or, comment peut-on demander à l'Église catholique de revenir sur une déplorable erreur du passé, sans que la conscience chrétienne puisse solliciter un pareil retour et dans un cas autrement plus grave, à la conscience juive ?

Est-ce que la responsabilité collective, historique et religieuse, joue d'un côté et ne joue pas de l'autre ? ou bien est-ce qu'il faut croire que ses plus hautes instances n'engagent pas la Synagogue au même titre que la Papauté engage l'Église catholique ?

---

<sup>2</sup>Cf. R. Laurentin, *Bilan de la 3e Session*, Paris, Seuil, 1965, pp. 81-82.

d) On ne peut, en vérité, réduire la mort de Jésus de Nazareth à un fait divers dans les annales du judaïsme, sans vider l'histoire sainte de sa substance, ni descendre Israël de son rang parmi les nations. Au témoignage d'un grand auteur musulman contemporain, le Vendredi Saint est le point culminant de l'iniquité dans le monde. Tous les crimes et toutes les injustices qui se commettent à travers le temps de l'histoire ont été figurés et « réalisés » ce jour-là dans la personne du Christ. Le peuple d'Israël dont le Dieu des Chrétiens et leur Messie a été la victime, ne peut pas avoir agi, ce jour-là, comme une cause instrumentale inconsciente, en livrant Jésus aux païens. Il a été, ce jour-là, plus haut encore qu'en toute circonstance, le témoin privilégié et l'agent principal de toute une humanité pécheresse. Et on ne peut pas, comme on l'a demandé dans une intervention conciliaire, rejeter sur cette humanité un acte dont on innocentait l'auteur premier.

Ce qu'il faut dire, en conséquence, c'est que la faute des Chrétiens, de trop de Chrétiens hélas!, n'est pas tant d'attribuer aux Juifs du temps de Jésus, ou aux Juifs en général, la mort de Jésus. Leur faute est d'en tirer, dans leur comportement quotidien à l'égard du peuple juif, les conséquences les plus outrageantes pour le message et la Croix du Christ.

e) Ce qu'il faut dire, c'est que la conscience de trop nombreux Chrétiens s'est, d'une manière sacrilège et criminelle, autorisée de la tragédie du Vendredi Saint pour accabler le peuple juif de sa haine, de son mépris et des plus affreux sévices, alors qu'elle devait y trouver au contraire une plus grande compassion dans l'opprobre et une plus profonde communion dans la pénitence. En fait, se mettre à l'égard du peuple d'Israël dans la même attitude que Jésus crucifié, lequel n'a pas innocenté son peuple, mais a demandé à son Père de lui pardonner sa tragique erreur. Dans le cas du peuple chrétien, demander au Père de faire miséricorde à tous ceux qui étaient impliqués dans le drame, le peuple juif et nous tous avec lui.

3. On voit que cette réconciliation dans une pénitence commune ne sera pleinement obtenue sans un certain consentement des uns et des autres, donc des Juifs comme des Chrétiens, à entrer tant soit peu dans la même perspective. C'est un troisième chef d'argumentation, qu'on peut dire *historique*, de la position des Pères orientaux. Il y a maintenant entre le Judaïsme et les Chrétiens un conflit historique qu'il est vain d'ignorer, si on veut le résoudre à fond, si on veut le guérir dans sa racine. La conscience chrétienne ne peut en tout cas guérir profondément d'un antisémitisme qui est devenu hélas ! comme une seconde nature dans de larges sphères de l'Occident, tant qu'elle ne verra pas la conscience juive revenir de son côté à des sentiments différents à l'égard du fils du charpentier de Nazareth. Une révision du procès de Jésus dans et par la conscience d'Israël n'est pas une monnaie d'échange contre un innocentement des Juifs de sa mise à mort par les Romains. Elle est la composante nécessaire d'un œcuménisme biblique et, comme on l'a déjà dit si bien, d'une « amitié judéo-chrétienne ». Louis Massignon, qui était « passé » à l'Église orientale et qui était sensible en cela à une sollicitation de l'Islam autant que de la chrétienté non romaine, ajoutait au dossier de la réconciliation le cas de Marie de Nazareth.

On ne peut espérer en effet une réconciliation profonde et durable entre les intéressés tant que la Synagogue laissera dire sur la mère de Jésus et, en lui, de tous ses frères spirituels, des « choses monstrueuses » (Coran, 4, 157-158).

4. On voit par ces dernières évocations que le point de vue dit « politique » des Pères du monde arabe est moins unilatéral qu'on a pu le croire à première vue. Il s'avère en fin de compte que leur sollicitation d'inspiration « politique » est une sollicitation œcuménique d'un plus grand œcuménisme.

En fait, ce que la conscience chrétienne orientale, tant orthodoxe que catholique, reproche à la déclaration sur les Juifs proposée à Vatican II, c'est de réduire pratiquement le conflit judéo-chrétien aux dimensions de la conscience chrétienne occidentale et contemporaine. Des crimes innommables ont été commis contre les Juifs en Europe, au cours des siècles et dans notre génération, et la conscience chrétienne occidentale veut, à juste titre, faire un acte de réparation. Mais la conscience chrétienne orientale considère que cela se fait trop vite et à bon compte. C'est

facile de battre sa coulpe et d'acquérir ainsi bonne conscience devant soi-même et devant le monde. Et après?

Pour les orientaux, il y a un après et un au-delà de la donnée occidentale, ce dont un concile œcuménique, parlant au monde entier, ne peut pas ne pas tenir compte. Nous ne sommes pas à Vatican II dans un synode latin, encore moins dans une conférence épiscopale germanique ou nord-américaine. Il s'agit d'un concile œcuménique dont l'audience est universelle. Que peut-il donc dire et faire pour réconcilier juifs et Musulmans dans une région qui est celle même du Christ et où les Chrétiens ont tant de mal à témoigner pour l'Évangile ? N'est-ce pas là une tâche autrement plus importante et difficile, sans laquelle une réconciliation judéo-chrétienne à l'échelle occidentale est un leurre lénifiant ? Quand on croira en Occident que l'antisémitisme a été déraciné, le problème d'Israël dans le monde reste entier et pour l'Orient, c'est le problème judéo-arabe, et, par le biais de la Terre Sainte déchirée, le problème judéo-islamique et islamo-chrétien dans sa totalité. Et ici, on n'est plus sur un plan purement politique, on est sur un plan proprement œcuménique.

En fin de compte, ce que la conscience chrétienne orientale reproche à la déclaration conciliaire, c'est d'avoir soulevé une question des plus importantes sans avoir su lui donner d'autres résonances que celles de la conscience latine, germanique ou anglo-saxonne. Ce qu'elle lui reproche surtout, c'est d'avoir, comme sans s'en douter, traité d'un conflit majeur, à proprement parler universel, en ignorant l'un des principaux intéressés. Désormais il faudra qu'elle sache que dans le dialogue judéo-chrétien, et quels que soient les motifs d'en parler, il y a essentiellement et il y aura toujours un troisième interlocuteur, le monde musulman. Toute déclaration conciliaire qui n'aura pas tenu compte de ce point de vue n'aura pas seulement commis une faute politique, comme nous le disions au début. Elle aura failli à la tâche proprement œcuménique de Vatican II et au lieu d'un apport positif à la réconciliation entre tous les croyants qui se réclament d'Abraham, elle aura posé une pierre supplémentaire d'achoppement.

*Au point où en sont les choses, que peut-on encore faire ?*

On peut apporter à la déclaration conciliaire, 3e rédaction, une amélioration aussi importante que celle apportée à la deuxième.

Du point de vue arabe, chrétien et musulman, on peut proposer deux amendements :

a) Pour ne pas entrer dans le problème exégétique et théologique de la responsabilité de la mort du Christ, sur lequel la conscience chrétienne est partagée et dont l'expression a été repoussée par les Musulmans aussi bien que par les Orthodoxes du Moyen-Orient, il suffit de supprimer le passage qui commence par : « ce qui a été fait dans la passion du Christ... », jusqu'à « l'Église dans sa prédication ».

Dans le sens du but recherché qui est de guérir la conscience chrétienne antisémite, il suffit d'interdire de parler de « nation réprouvée » ou « déicide ». Et si on interdit d'en parler, notamment dans la catéchèse, on laisse aux seuls spécialistes de l'exégèse et de la théologie de l'histoire sainte, de former progressivement la conscience chrétienne à une spiritualité de la compassion et de la communion avec l'Israël pécheur, « témoin » et « cause vicariale » du péché de toute l'humanité.

b) Pour ne pas laisser croire que le problème judéo-chrétien ignore le conflit judéo-islamique, si important pour la conscience chrétienne elle-même, et pour éviter en tout cas de laisser croire qu'une réconciliation judéo-chrétienne peut se faire indépendamment de l'Islam et a fortiori contre lui, il convient d'ajouter, à la fin du paragraphe sur les juifs, un passage qui le relie au paragraphe précédent sur les Musulmans et qui pourrait avoir la teneur suivante : « Dans la prédication sur la Croix du Christ, comme signe de l'amour universel de Dieu, l'Église catholique conjure toutes les âmes religieuses dans le Christianisme, le Judaïsme et l'Islam et tous les hommes de bonne volonté, de faire en sorte que le conflit qui déchire la Terre Sainte soit réglé

dans la justice et l'équité et que soit ainsi hâté le jour de la réconciliation entre tous les enfants d'Abraham ».